

**VILLE DE THOUARS. RELEVÉ DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 OCTOBRE 2021**

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2021.**
Envoi par voie électronique le 15 octobre 2021. Adopté à l'unanimité.

Information du Conseil Municipal en application des articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : décisions prises et actes pris par M. LE MAIRE dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU PAR M. CYRIL GRIMAN, ANIMATEUR AU SEVT.

RAPPORTEUR	DÉLIBÉRATION	VOTE
	DOMAINE ET PATRIMOINE	
M. CHARRE	3.1.147. Acquisitions foncières. Acquisition d'un terrain situé 16 impasse de l'Abreuvoir, Thouars, section BO n°156 appartenant à M. Gatard René.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	3.1.148. Acquisitions foncières. Acquisition de la parcelle cadastrée section 178 ZI n°283 située rue du Clos Joubert à Missé, commune déléguée de Thouars, appartenant à M. Bouyer Richard.	Adopté à l'unanimité
	FONCTION PUBLIQUE	
M. FORT	4.1.149. Personnels titulaires et stagiaires. Budget Principal. Convention financière de reprise Compte Épargne Temps.	Adopté à l'unanimité
M. FORT	4.2.150. Personnels contractuels. Pôle Administration Générale. Direction Finances Commande publique. Service Finances. Contrat à Durée Déterminée Adjoint à la responsable de l'exécution budgétaire.	Adopté à l'unanimité
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	
M. PAINEAU	5.7.151. Intercommunalité. Communauté de	Adopté à l'unanimité

	Communes du Thouarsais. Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Thouarsais pour l'exercice 2020.	
M. NOIRAUD	5.7.152. Intercommunalité. Communauté de Communes du Thouarsais. Assainissement collectif et non collectif. Rapports sur le prix et la qualité des services de l'assainissement. Exercice 2020.	Adopté à l'unanimité
M. LAHEUX	5.7.153. Intercommunalité. Communauté de Communes du Thouarsais. Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.	Adopté à l'unanimité
FINANCES LOCALES		
M. GODRIE	7.1.154. Décisions budgétaires. Budget Principal Ville. Décision modificative n°1. Exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.155. Décisions budgétaires. Budget Principal Ville. Exercice 2021. Remises gratuites de frais liés aux frais d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.10.156. Divers. Mise en place de la carte d'achat comme modalité d'exécution des marchés publics.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.10.157. Commission de Règlement à l'Amiable. Travaux rue Porte de Paris. Demandes d'indemnisation.	Adopté à l'unanimité
DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES		
M. THEBAULT	8.1.158. Enseignement. Éducation -Jeunesse. Projet éducatif des accueils collectifs de mineurs de la Ville de Thouars.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	8.4.159. Aménagement du territoire. Foncier. Fin de la convention opérationnelle n°79-15-011 entre l'Établissement Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), la Ville de Thouars et la Communauté de Communes du Thouarsais. Mise en œuvre de la garantie de rachat.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	8.4.160. Aménagement du Territoire. Foncier. Convention opérationnelle pour la requalification de l'îlot Saint-Médard/Berton.	Adopté à l'unanimité

MME GARREAU	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	32 voix pour 3 abstentions
-------------	--	-------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H30.

Affiché le 26 octobre 2021.

Département
des
Deux-Sèvres

Arrondissement
de
Bressuire

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE THOUARS

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

L'An Deux Mil Vingt-et-Un, le vingt-et-un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de THOUARS s'est réuni salle des mariages à la mairie de Thouars, 79100 Thouars, choisie comme lieu ordinaire de ses séances à la suite de la convocation faite le quinze octobre 2021.

Nombre de Conseillers en exercice : 35.

26 PRÉSENTS : M. PAINEAU BERNARD, MAIRE, MME LANDRY CATHERINE, M. CHARRE EMMANUEL, MME MAHIET-LUCAS ESTHER, M. CHAUVEAU PHILIPPE, MME GARREAU GAËLLE, M. LAHEUX BRUNO, M. FORT FABIEN, ADJOINTS, MME BAUDOUIN VALERIE, M. BIZAGUET ANTOINE, MME CARDOSO CHRISTINA, M. CHAUVIN HERVE, M. COCHARD PHILIPPE, MME DIDIER DALAL, M. GODRIE JULIEN, M. GUÉNÉCHAULT PHILIPPE, MME HEBERT FREDERIQUE, M. JOLY JEAN-JACQUES, MME JUBLIN DIANE, M. MINGRET PIERRE-FRANÇOIS, M. NOIRAUD BERNARD, M. PINEAU PATRICE, MME ROQUAIN DOMINIQUE, MME ROUX LUCETTE, M. THEBAULT PATRICK, M. THOMAS PATRICE.

9 EXCUSÉS AVEC PROCURATION

MME BARON CECILE, M. CESBRON PATRICE, M. DESSEVRES PIERRE-EMMANUEL, M. DUMONT ALAIN, MME ETIENNE MARIE, MME FLEURET ANNE-CLAIRE, MME GENTY FREDERIQUE, M. LIGNE ALAIN, MME SUAREZ LAURA, qui ont donné procuration à MME DIDIER DALAL, M. FORT FABIEN, M. PAINEAU BERNARD, M. GUÉNÉCHAULT PHILIPPE, M. GODRIE JULIEN, M. LAHEUX BRUNO, MME JUBLIN DIANE, M. MINGRET PIERRE-FRANÇOIS, M. COCHARD PHILIPPE.

35 VOTANTS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été en conformité de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. CHARRE Emmanuel, ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché dans la huitaine, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**VILLE DE THOUARS**

OBJET	DESCRIPTIF SOMMAIRE	DATE DE L'ACTE	FORME JURIDIQUE DE L'ACTE
Fourniture de matériel informatique pour la CCT, le CIAS, la Ville de Thouars et le CCAS 2021.GA.62	Matériel informatique CCT-CIAS-VILLE-CCAS Attribué à MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION 13382 MARSEILLE Pour un montant global pour la durée de l'accord-cadre inférieur au seuil de 214 000 € HT (montant estimé à 44 160,00 € HT)	17/09/2021	Notification
Gestion et exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux 2021.Ville.66	Installations thermiques des bâtiments communaux Attribué à EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES 86060 POITIERS Montant estimé annuellement à 49 550,00 € HT	23/09/2021	Notification

INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE :

2. URBANISME

2.3. DROIT DE PREEMPTION

DEC/24.09URB4 ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION D'UNE PARCELLE SITUÉE 9 BOULEVARD JEAN JAURÈS A THOUARS, CADASTRÉE SECTION 329 BE N°60, D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 126 M², APPARTENANT A MME COURTIN VIRGINIE. LA TRANSACTION S'EFFECTUERA AU PRIX DE 68.500 € AUXQUELS S'AJOUTENT LES FRAIS D'ACTE.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.3. LOCATIONS

DEC/10.05/AJA20 PATRIMOINE COMMUNAL. AVENANT N°1 AU CONTRAT DE BAIL CONCLU ENTRE LA VILLE DE THOUARS ET M. STÉPHANE GAUDIN DOMICILIÉ 7 RUE PORTE DE PARIS A THOUARS POUR LA LOCATION DU GARAGE N°9 SIS 10 RUE LAVOISIER. CET AVENANT MODIFIE LA DÉSIGNATION DES PARTIES AU CONTRAT (GARAGE ACQUIS PAR LA VILLE AUPRÈS DE M. PERCEVEAU), LES MODALITÉS DE VERSEMENT ET DE RÉVISION DU LOYER, LES COORDONNÉES AUXQUELLES VERSER LEDIT LOYER ET LA DURÉE DU BAIL EN ÉTABLISSANT UNE ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2021.

DEC/10.08/AJA47 PATRIMOINE COMMUNAL. RÉSILIATION DU BAIL CONSENTI A M. LAURENT COUEDIC DOMICILIÉ 5 PLACE DES CORDELIERS A THOUARS POUR LA LOCATION DU GARAGE N°8 SIS 10 RUE LAVOISIER A COMPTER DU 1ER AOÛT 2021. LE LOYER MENSUEL D'UN MONTANT DE 37 € EST DÛ JUSQU'A LA DATE DE RÉSILIATION.

DEC/19.08/AJA50 PATRIMOINE COMMUNAL. BAIL D'HABITATION ÉTABLI AU PROFIT DE MME MARION PICHON POUR LE LOGEMENT SITUÉ 2 PLACE TRANQUILLIN DEBOEUF A RIGNÉ SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MAUZÉ-THOUARSAIS A COMPTER DU 22 AOÛT 2021. LE LOYER MENSUEL EST FIXÉ A 370 € ET PAYABLE A TERME ÉCHU. LE MONTANT DES CHARGES SERA CALCULÉ ANNUELLEMENT.

DEC/08.09/AJA52 CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 3 BIS RUE BALZAC A THOUARS. RÉVISION DU LOYER DÛ PAR LE CCAS A LA VILLE DE THOUARS. NOUVEAU LOYER ANNUEL FIXÉ A 2.753,43 EUROS A COMPTER DE L'ANNÉE 2021 ET RÉVISABLE PAR PÉRIODE TRIENNALE EN FONCTION DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS.

DEC/09.09/AJA53 LOCATIONS AGRICOLES. MISE A DISPOSITION DE TERRAINS A USAGE AGRICOLE SIS LES BEAUX CHAMPS, MOULINS A VENT ET CHAMPS PROUST AU GAEC « LE CLOS DES MOTÈLES ». RÉVISION DU PRIX DU FERMAGE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021. LOYER ANNUEL ÉTABLI A 335,84 EUROS.

DEC/13.09AJA54 PATRIMOINE COMMUNAL. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE ENTRE LA VILLE DE THOUARS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS POUR LE STATIONNEMENT D'UN BUNGALOW SUR LE SITE DES TROIS PILIERS. RÉVISION DU LOYER A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021. NOUVEAU LOYER ANNUEL ÉTABLI A 152,73 EUROS.

DEC/17.09AJA56 IMPLANTATION D'UN RELAIS TÉLÉPHONIQUE. MISE A DISPOSITION D'UN

EMPLACEMENT SUR LE SITE DES TROIS PILIERS A LA SOCIÉTÉ S.F.R. RÉVISION DE LA REDEVANCE A COMPTER DU 1ER JUIN 2021. REDEVANCE ANNUELLE ÉTABLIE A 2.627,61 EUROS.

- DEC/29.09AJA57 PATRIMOINE COMMUNAL. RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRÉCAIRE ET GRACIEUX DE LA CONCIERGERIE DE L'ORANGERIE A L'ASSOCIATION GÉANTS, FÉES ET FARFADETS A COMPTER DU 21 SEPTEMBRE 2021.
- DEC/30.09AJA60 PATRIMOINE COMMUNAL. RÉSILIATION DU BAIL D'HABITATION A MME YANIK YAR 4 ALLÉE DES JONCS, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINTE-RADEGONDE, A COMPTER DU 30 SEPTEMBRE 2021. LE LOYER MENSUEL DE 451,17 € EST DÛ JUSQU'A LA DATE DE RÉSILIATION.
- DEC/30.09AJA61 PATRIMOINE COMMUNAL. BAIL D'HABITATION ÉTABLI AU PROFIT DE MME BEAUREILLES MARTINE POUR LE LOGEMENT SITUÉ 4 ALLÉE DES JONCS, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINTE-RADEGONDE, A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2021. LE LOYER MENSUEL EST FIXÉ A 451,17 € ET PAYABLE A TERME ÉCHU. LE MONTANT DES CHARGES MENSUELLES EST FIXÉ A 36 € ET SERA RÉVISÉ CHAQUE ANNÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL.
- DEC/30.09AJA58 PATRIMOINE COMMUNAL. BAIL D'HABITATION ÉTABLI AU PROFIT DE MME SOPHIE TIFFENEAU POUR LE LOGEMENT SITUÉ 34 RUE DE CHAMBRETTE, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MISSÉ, A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2021. LE LOYER MENSUEL EST FIXÉ A 424 € ET PAYABLE A TERME ÉCHU. LE MONTANT DES CHARGES MENSUELLES EST FIXÉ A 7,46 € ET SERA RÉVISÉ CHAQUE ANNÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

8.1. ENSEIGNEMENT

- DEC/30.07/AJA46 CONVENTION D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL BÉNÉVOLE ENTRE LA VILLE DE THOUARS ET MME ISABELLE LECLERC (SAINTE-RADEGONDE) POUR L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ACCUEILLIS AU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE SAINTE-RADEGONDE DANS LE CADRE D'UN DÉPLACEMENT PRÉVU LE VENDREDI 20 AOÛT 2021 AU PÔLE AQUATIQUE « LES BASSINS DU THOUET ».
- DEC/30.07/AJA45 CONVENTION D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL BÉNÉVOLE ENTRE LA VILLE DE THOUARS ET MME JESSICA KLYSZ (THOUARS) POUR L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ACCUEILLIS AU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE SAINTE-RADEGONDE DANS LE CADRE D'UN DÉPLACEMENT PRÉVU LE VENDREDI 30 JUILLET 2021 AU PÔLE AQUATIQUE « LES BASSINS DU THOUET ».
- DEC/11.08/AJA48 CONVENTION D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL BÉNÉVOLE ENTRE LA VILLE DE THOUARS ET MME GUICHARD MARIE (SAINTE-RADEGONDE) POUR L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ACCUEILLIS AU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE MAUZÉ-THOUARSAIS POUR LES SORTIES PRÉVUES SUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2021.
- DEC/11.08/AJA49 CONVENTION D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL BÉNÉVOLE ENTRE LA VILLE DE THOUARS ET MME DANION SONIA (LUCHÉ-THOUARSAIS) POUR L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ACCUEILLIS AU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE MAUZÉ-THOUARSAIS POUR LES SORTIES PRÉVUES SUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2021.

8.9. CULTURE

- DEC/03.09/PAC33 DIRECTION CULTURE. MUSÉE HENRI BARRÉ. DEMANDE DE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 275 € AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES NOUVELLE AQUITAINE ET DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE AU TITRE DU FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITION DES MUSÉES.
- DEC/08.09/PAC34 ARCHITECTURE ET PATRIMOINES. DEMANDE DE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 17.650 € AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE - DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES NOUVELLE AQUITAINE AU TITRE D'UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE ET STRUCTURELLE DE LA MAISON DES ARTISTES.
- DEC/08.09/PAC35 ARCHITECTURE ET PATRIMOINES. DEMANDE DE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 8.825 € AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES AU TITRE D'UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE ET STRUCTURELLE DE LA MAISON DES ARTISTES.
- DEC/08.09/PAC36 ARCHITECTURE ET PATRIMOINES. DEMANDE DE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 6.600 € AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE - DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES NOUVELLE AQUITAINE AU TITRE D'UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC POUR LA RESTAURATION DES FACADES ET MENUISERIES DE L'HÔTEL DE VILLE - TRANCHE 1/1.
- DEC/13.09/PAC37 MUSÉE HENRI BARRÉ. CONVENTION DE DÉPÔT D'ŒUVRES ÉTABLIE ENTRE LE MUSÉE HENRI BARRÉ ET LE CENTRE RÉGIONAL « RÉSISTANCE ET LIBERTÉ » A COMPTER DU 25 MAI 2021. LE DÉPÔT EST CONSENTI A TITRE GRACIEUX ET LE CRRL ASSURERA LES OBJETS PRÊTÉS PAR LE MUSÉE (ORIGINAUX DE DOCUMENTS DU FONDS JOËL DURAND) DURANT TOUTE LA DURÉE DU DÉPÔT.

9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

ASSURANCES

- DEC/06.09AJA51 INDEMNISATION DE GROUPAMA, ASSUREUR DE MME MARJORIE DOUBLET SUITE AU SINISTRE SURVENU LE 16 MARS 2021, AVENUE EMILE ZOLA A THOUARS. LA VILLE DE THOUARS VERSERA LA SOMME DE 122,31 EUROS A GROUPAMA (MONTANT INFÉRIEUR AU MONTANT DE LA FRANCHISE CONTRACTUELLE) POUR LE PRÉJUDICE SUBI SUR LE VÉHICULE DE MME DOUBLET (GRAVIERS PROJÉTÉS LORS D'UNE OPÉRATION DE DÉBROUSSAILLAGE EFFECTUÉE PAR LE SERVICE ESPACES VERTS).
- DEC/14.09AJA55 INDEMNISATION DE MME MACAIRE CHRISTIANE SUITE AU SINISTRE SURVENU LE 8 SEPTEMBRE 2021, 29 RUE DE L'ABBAYE, MISSÉ, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE THOUARS. LA VILLE DE THOUARS VERSERA LA SOMME DE 196,30 EUROS A MME MACAIRE POUR LE PRÉJUDICE SUBI SUR LA VITRE ARRIÈRE GAUCHE DE SON VÉHICULE (GRAVIERS PROJÉTÉS LORS D'UNE OPÉRATION DE DÉBROUSSAILLAGE EFFECTUÉE PAR LE SERVICE ESPACES VERTS).